



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**SOLICITATION CLOSES
L'INVITATION PREND FIN**

**at - à 14 :00
on - le 20 Février, 2018**

TIME ZONE - FUSEAU HORAIRE

Heure normale de l'Est (HNE)

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITIONS**

**Proposal to: Department of National Defence
(DND)**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition au : ministère de la Défense nationale
(MDN)**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES
RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Issuing Office - Bureau de distribution

Directeur Services d'acquisition
Ministère de la Défense nationale
101 Colonel By Drive
Ottawa ON K1A 0K2

Title - Sujet Stérilisateur à vapeur automatique fermé	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6369-17-A016	
Date of Solicitation - Date de l'invitation 11 Janvier, 2018	
RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À : Par courriel au : vanessa.cairney@forces.gc.ca Direction - Contrats de services (DC Svcs) 3-4-2 Attention : Vanessa Cairney	
Address enquiries to: Adresser toute demande de renseignements à : Vanessa Cairney Telephone No. E-Mail Address N° de téléphone Courriel vanessa.cairney@forces.gc.ca	
Destination Voir aux présentes.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Telephone No. E-Mail Address N° de téléphone Courriel	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX..... 4

1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 4

1.2 BESOIN 4

1.3 COMPTE RENDU 4

1.4 ACCORDS COMMERCIAUX 4

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES 5

2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES..... 5

2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS..... 5

2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS - EN PÉRIODE DE SOUMISSION..... 6

2.4 LOIS APPLICABLES 6

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS..... 7

3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS 7

3.2 SECTION I : SOUMISSION TECHNIQUE 7

3.3 SECTION II : SOUMISSION FINANCIÈRE 7

3.4 SECTION III : ATTESTATIONS 8

3.5 SECTION IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES..... 8

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 - BARÈME DE PRIX DÉCRIT 9

1. BARÈME DE PRIX DÉCRIT 9

PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE 10

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION..... 11

4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION..... 11

4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - LE PRIX ÉVALUÉ LE PLUS BAS, CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES..... 11

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - LES CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES 12

1. CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES..... 12

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES..... 16

5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION..... 16

5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.. 16

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT 18

ARTICLES DE LA CONVENTION 18

6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 18

6.2 BESOIN 18

6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES 18

6.4 DURÉE DU CONTRAT 19

6.5 RESPONSABLES 19

6.6 PAIEMENT 20

6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION 21

6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 22

6.9 LOIS APPLICABLES 22

6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS..... 22



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

6.11 CONTRAT DE DÉFENSE 23

6.12 RÉGLEMENTS CONCERNANT LES EMPLACEMENTS DU GOUVERNEMENT 23

6.13 MARCHANDISE EXCÉDENTAIRES..... 23

6.14 LIVRAISON ET DÉCHARGEMENT 23

6.15 MATÉRIAUX D'EMBALLAGE EN BOIS 23

6.16 RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR CANADIEN) 24

6.16 RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR ÉTRANGER) 24

6.17 ASSURANCES 24

ANNEXE A - BESOIN..... 25

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT..... 33

ANNEXE C - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ..... 34



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

- A. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
- (i) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - (ii) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent; et
 - (iii) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
- B. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

1.2 Besoin

- A. Le besoin est décrit en détail à l'Annexe A - Besoin.

1.3 Compte rendu

- A. Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

- A. Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et de l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC).



PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- A. Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- B. Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- C. Le document [2003](#) (2017-04-27), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :
- (i) La section 02, Numéro d'entreprise - approvisionnement, est supprimée dans sa totalité;
 - (ii) La section 05, Présentation des soumissions, sous-alinéa 2., paragraphe d., est supprimé en entier et remplacé comme suit :
 - d. de faire parvenir sa soumission uniquement au Ministère de la Défense nationale (MDN) tel qu'indiqué à la page 1 de la demande de soumissions ou à l'adresse indiquée dans la demande de soumissions.
 - (iii) La section 05, Présentation des soumissions, sous-alinéa 2., paragraphe e., est supprimé en entier et remplacé comme suit :
 - e. de veiller à ce que le nom du soumissionnaire, l'adresse de l'expéditeur, le numéro de la demande de soumissions ainsi que la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions soient clairement indiqués sur la soumission; et
 - (iv) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier;
 - (v) La section 07, Soumissions retardées, est supprimé en entier et remplacé comme suit :

07 Soumissions retardées

 - 1. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que l'autorité contractante a reçu la soumission complète. Les soumissions qui sont reçues en retard à cause d'une erreur d'acheminement ou de tout autre problème de livraison ne seront pas acceptées.
 - (vi) La section 08, Transmission par télécopieur, est supprimée en entier; et
 - (vii) La section 20, Autres renseignements, est supprimée en entier.

2.2 Présentation des soumissions



- A. Les soumissions doivent être présentées uniquement au ministère de la Défense nationale (MDN) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.
- B. En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

2.2.1 Présentation des soumissions par voie électronique

- A. Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du Canada peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant certains scripts, mises en forme, macros ou hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante. Les soumissions volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. L'autorité contractante accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que l'autorité contractante a reçu sa soumission dans sa totalité. Le soumissionnaire ne doit pas présumer que tous ses documents ont été reçus, à moins que l'autorité contractante n'accuse réception de chaque document. Afin de réduire au minimum les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour l'accusé de réception de ses documents. Les documents techniques et financiers reçus après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

- A. Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 15 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
- B. Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

- A. Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.
- B. À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.



PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- A. Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :
- Section I: Soumission technique : une (1) copie de format PDF envoyé par courrier électronique;
 - Section II: Soumission financière : une (1) copie de format PDF envoyé par courrier électronique;
 - Section III: Attestations : une (1) copie de format PDF envoyé par courrier électronique; et
 - Section IV: Renseignements supplémentaires : une (1) copie de format PDF envoyé par courrier électronique;
- B. Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.
- C. Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :
- (i) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); et
 - (ii) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

3.2 Section I : Soumission technique

- A. Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.3 Section II : Soumission financière

- A. Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec le barème de prix décrit à la pièce jointe 1 de la partie 3. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.3.1 Paiement électronique de factures - soumission

- A. Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter la pièce jointe 2 de la partie 3, Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.
- B. Si la pièce jointe 2 de la partie 3, Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.
- C. L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

3.3.2 Fluctuation du taux de change

- A. Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

3.4 Section III : Attestations

- A. Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

3.5 Section IV : Renseignements supplémentaires

- A. Dans la section IV de leur soumission, les soumissionnaires devraient fournir :
- (i) page 1 de cette demande de soumissions, complétée, signée et datée;
 - (ii) le nom de la personne-ressource (fournir aussi son titre, son adresse postale, ses numéros de téléphone et de télécopieur, et son adresse courriel) autorisée par le soumissionnaire à communiquer avec le Canada en ce qui concerne leur soumission et tout contrat subséquent pouvant découler de leur soumission;
 - (iii) pour la partie 2, l'article 2.5, lois applicables de la demande de soumissions: la province ou le territoire si différent de celui spécifié;
 - (iv) concernant à l'article 1.1, Exigences relatives à la sécurité, de la Partie 1 de la demande de soumissions, pour chaque individu devant avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée, ou devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé :
 - (a) le nom de chaque individu;
 - (b) la date de naissance de chaque individu; et
 - (b) si disponible, les renseignements confirmant que le individu satisfait aux exigences de sécurité, tel qu'indiqué à la Partie 6 - Clauses du contrat subséquent; et
 - (v) tout autre renseignement présenté dans la soumission qui n'a pas déjà été indiqué.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 - BARÈME DE PRIX DÉCRIT

- A. Le soumissionnaire doit remplir le barème de prix et le joindre à sa soumission financière.
- B. Les prix fermes indiqués ci-dessous comprennent toutes les dépenses pouvant s'avérer nécessaires pour satisfaire aux modalités de tout contrat conclu à la suite de la soumission, incluant le total des coûts estimatifs associés à la mise en place des formations (y compris les manuels de formation, les manuels d'entretien technique accompagnés de schémas détaillés et de la liste des pièces, le matériel de référence, la documentation, les frais de cours ainsi que les frais de déplacement et de séjour) qui pourraient devoir être engagés pour les travaux décrits à l'annexe A - Besoin de la demande de soumissions.
- C. Le gouvernement du Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance engagés dans tout contrat subséquent par l'entrepreneur en raison d'un déplacement des ressources nécessaires pour respecter ses obligations contractuelles. Les prix et les coûts doivent être présentés en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les frais de transport, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.
- D. Les prix et les coûts doivent être présentés en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les frais de transport, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

1. Barème de prix décrit

Numéro de l'étape	Description	Prix	HST	Prix Total
1.	Un (1) Stérilisateur à vapeur automatique fermé, les services d'installation et la séance de formation des opérateurs	\$	\$	\$
2.	Formation sur le soutien technique	\$	\$	\$
Total		\$	\$	\$



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

- A. Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :
- () Carte d'achat VISA;
 - () Carte d'achat MasterCard;
 - () Dépôt direct (national et international);
 - () Échange de données informatisées (EDI);
 - () Virement télégraphique (international seulement); et(ou)
 - () Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- A. Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions.
- B. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

- A. Les critères techniques obligatoires sont inclus dans la pièce jointe 1 de la partie 4.

4.1.2 Évaluation financière

- A. Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les frais de transport, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection - le prix évalué le plus bas, critères techniques obligatoires

- A. Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.
- B. Si deux (2) soumissions recevables ou plus ont le même prix évalué le plus bas, la première soumission reçue par MDN sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

**PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - LES CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES****1. Critères techniques obligatoires**

Dans sa réponse, le soumissionnaire doit démontrer qu'il répond à tous les critères obligatoires au moment de présenter sa soumission. Sinon, sa soumission sera jugée non conforme et sera rejetée.

N°	BESOIN	SATISFAIT	NON SATISFAIT	Renvoi au manuel ou aux spécifications techniques (titre, page, etc.)
Spécifications obligatoires (SO)				
	Le stérilisateur automatique à vapeur fermé doit :			
SO1	Être un modèle de stérilisateur à vapeur à gravité/sous vide compatible avec les cycles emballés et non emballés			
SO2	Comporter un panneau de commande numérique sur le devant de l'unité			
SO3	Comporter une imprimante thermique sur le devant de l'unité			
SO4	Inclure un générateur de vapeur électrique en acier inoxydable ou ordinaire comme source de chaleur (situé sous l'enceinte)			
SO5	Comporter une purge sous pression automatique du générateur de vapeur			
SO6	Comporter un panneau de commande qui comprend, au minimum, un panneau d'interface opérateur, une imprimante thermique, des manomètres de l'enceinte et de l'enveloppe (manomètres mécaniques préférés, mais numériques acceptables), des indicateurs d'état et un interrupteur de commande marche-arrêt			
SO7	Comprendre une interface informatique : port série ou USB			
SO8	Comprendre une interface utilisateur graphique pouvant afficher simultanément, au minimum, les paramètres prédéfinis de cycle, les paramètres en temps réel et les paramètres de messages d'alarme			
SO9	Comprendre un bouton ou interrupteur de verrouillage (étanchéité) et de déverrouillage de porte			
SO10	Comprendre un retour opérateur visuel et sonore indiquant les sélections et alarmes de paramètres et de cycles			
SO11	Comprendre des affichages de température et de pression exprimés en unités métriques et impériales.			
SO12	Comporter une capacité de réglage automatique de la température et de la pression sans ajustement manuel de la vapeur ou des robinets d'eau			



N°	BESOIN	SATISFAIT	NON SATISFAIT	Renvoi au manuel ou aux spécifications techniques (titre, page, etc.)
SO13	Comprendre au moins six (6) cycles de gravité prédéfinis programmables et six (6) cycles sous vide prédéfinis programmables.			
SO14	Comporter une capacité de programmer des heures de démarrage et d'arrêt automatiques du stérilisateur.			
SO15	Comporter une capacité d'ajuster tous les paramètres de fonctionnement.			
SO16	Comporter une capacité de régler la température au moyen du capteur de l'enceinte, qui ne doit pas dépasser de 0,5 °C le point de consigne			
SO17	Comporter une capacité de régler la température de l'eau de sortie à moins de 60 °C			
SO18	Comporter une enceinte des dimensions suivantes : 66 cm (+/-10 cm de tolérance) de largeur x 92 cm (+/-10 cm de tolérance) de hauteur x 127 cm (+/-15 cm de tolérance) de profondeur			
SO19	Comporter une enceinte en acier inoxydable de nuance 316L			
SO20	Comporter une porte isolée en acier inoxydable de nuance 316L			
SO21	Comporter une garniture d'étanchéité continue de porte à base de silicone durable ou de caoutchouc durable			
SO22	Comprendre un joint de porte activé à la vapeur ou à l'air			
SO23	Comprendre un ensemble de corps isolé thermiquement			
SO24	Comporter une capacité d'ajuster la disposition des rayonnages avec supports et tablettes individuels			
SO25	Comporter un générateur de vapeur doté d'un robinet de remplissage automatique garantissant un niveau d'eau correct en tout temps			
SO26	Comporter un interrupteur de commande marche-arrêt pour régler l'alimentation du générateur de vapeur			
SO27	Comporter un générateur de vapeur qui doit générer et maintenir automatiquement l'alimentation en vapeur de 40 lb/po ² au minimum			
SO28	Comporter un générateur de vapeur doté d'un clapet de décharge de pression ASME 100 lb/po ²			
SO29	Comporter un générateur de vapeur doté d'un dispositif d'interruption en cas de niveau d'eau élevé pour empêcher l'eau de pénétrer dans l'enceinte du stérilisateur			
SO30	Comporter une interface utilisateur graphique tactile			



N°	BESOIN	SATISFAIT	NON SATISFAIT	Renvoi au manuel ou aux spécifications techniques (titre, page, etc.)
SO31	Comporter une commande de sécurité de niveau de service (codes d'accès) pour le réglage et l'étalonnage			
SO32	Comporter un déflecteur en acier inoxydable pour protéger l'ouverture de l'alimentation en vapeur à l'intérieur de l'enceinte			
Caractéristiques de sécurité obligatoires (CSO)				
	Le stérilisateur automatique à vapeur fermé doit :			
CSO1	Comporter un clapet de décharge pour ne pas excéder la pression nominale à l'intérieur du réservoir			
CSO2	Comprendre un cycle de détection de fuites à vide : sert à tester l'intégrité à vide du stérilisateur			
CSO3	Comprendre un cycle de détection de fuites d'air : effectuer un test Bowie-Dick pour détecter les fuites d'air et évaluer la capacité d'élimination de l'air du stérilisateur			
CSO4	Inclure un dispositif de verrouillage pour empêcher qu'un cycle commence à moins que la porte soit entièrement fermée et scellée			
CSO5	Comporter une capacité de suspendre un cycle si le processus de stérilisation est interrompu			
CSO6	Inclure un mécanisme de verrouillage de porte automatique ou manuel			
Normes de sécurité obligatoires (NSO)				
	Le stérilisateur automatique à vapeur fermé doit :			
NSO1	Comporter une certification de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou l'équivalent (une preuve de certification ou d'équivalence doit accompagner la présentation de la soumission (www.csagroup.org/global/en/about-csa-group/certification-marks-labels)). L'équivalence doit être reconnue par le Conseil canadien des normes (CCN)			
NSO2	Comporter une preuve d'homologation d'instrument médical en vigueur accordée par Santé Canada. Le Gp Svc S FC se réserve le droit de confirmer la validité de l'homologation de l'instrument en consultant la Liste des instruments médicaux homologués en vigueur sur le site Web de Santé Canada			
NSO3	Comporter une preuve de conformité aux normes de fabrication de réservoirs sous pression avec un numéro d'enregistrement canadien (NEC)			



N°	BESOIN	SATISFAIT	NON SATISFAIT	Renvoi au manuel ou aux spécifications techniques (titre, page, etc.)
NSO4	Comporter une preuve de conformité à la norme CSA/ANSI AAMI-ST8 relative au niveau garanti de stérilité			
NSO5	Comporter une preuve de conformité au <i>Boiler and Pressure Vessel Code</i> de l'American Society of Mechanical Engineers (ASME) visant les réservoirs sous pression			
Accessoires obligatoires (AO)				
	Le stérilisateur automatique à vapeur fermé doit :			
AO1	Comprendre un (1) chariot de chargement compatible avec le stérilisateur fourni, construit en acier inoxydable de nuance 316L			
AO2	Comprendre un chariot de chargement comptant au moins trois (3) tablettes ajustables en acier inoxydable compatibles avec le chariot			
AO3	Comprendre une interface d'ancrage à l'avant du stérilisateur pour raccorder le chariot de transfert durant le chargement et le déchargement du stérilisateur			
AO4	Comprendre un (1) chariot de transfert compatible avec le stérilisateur fourni, construit en acier inoxydable soudé avec quatre (4) roulettes pivotantes; les roulettes arrière doivent comprendre un mécanisme de verrouillage			
AO5	Comprendre un (1) exemplaire imprimé ou électronique (PDF) du guide de l'utilisateur ou de l'opérateur pour le stérilisateur fourni			
AO6	Comprendre un (1) exemplaire imprimé ou électronique (format PDF préféré) du guide de soutien et d'entretien pour le stérilisateur fourni. Le guide de soutien doit comprendre, au minimum, tous les schémas, une liste détaillée des pièces de rechange, y compris leur numéro, et une explication détaillée des codes d'erreur			
AO7	Comprendre une garantie minimale d'un an (y compris les frais de main-d'œuvre) pour toutes les pièces, les matériaux et la qualité d'exécution			
AO8	Comprendre une garantie minimale de 10 ans contre la défaillance structurale de l'enceinte (réservoir sous pression)			



PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- A. Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.
- B. Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.
- C. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

- A. Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

- A. Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

- A. Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité - documentation exigée

- A. Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

- A. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

[d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html).

- B. Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.



PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

ARTICLES DE LA CONVENTION

6.1 Exigences relatives à la sécurité

- A. Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le PSI) s'appliquent et font partie intégrante du contrat :
1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C ;
 - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

6.2 Besoin

- A. L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

- A. Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

- A. **2010A** (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne), s'applique au marché et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :
- (i) L'article 01, Interprétation, « Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État », est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État »
signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

A. Les conditions générales supplémentaires suivant s'appliquent au contrat et en font partie intégrante :

- (i) 4011 01 (2012-07-16), Condition du matériel; et
- (ii) 4011 03 (2012-07-16), Documentation d' envoi.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

A. La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 juillet, 2018 inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

A. Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 juillet, 2018.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

A. L'autorité contractante pour le contrat est :

[À préciser dans le contrat subséquent]

Nom : _____

Titre : _____

Direction : _____

Adresse : Le ministre de la Défense nationale (MDN)
101 Colonel By Drive
Ottawa ON K1A 0K2

Téléphone : _____

Courriel : _____

B. L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

A. Le responsable technique pour le contrat est :

[À préciser dans le contrat subséquent]

Nom : _____

Titre : _____

Direction : _____



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Adresse : Le ministre de la Défense nationale (MDN)
101 Colonel By Drive
Ottawa ON K1A 0K2

Téléphone : _____

Courriel : _____

- B. Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

[À préciser dans le contrat subséquent]

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

- A. À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix de lot ferme(s) précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

- A. Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.3 Méthode de paiement

- A. Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.6.4 Paiement

- A. Sauf indication contraire dans le contrat, le prix ne comprend aucune taxe fédérale d'accise, taxe locale ou d'état, de vente ou d'utilisation, aucune autre taxe de nature semblable, ni autre taxe canadienne, quelle qu'elle soit. Le prix comprend toutefois toutes les autres taxes. Si les travaux sont normalement assujettis à la taxe fédérale d'accise, le Canada fournira à l'entrepreneur, sur demande, un certificat d'exemption de ladite taxe fédérale d'accise sous la forme prescrite par les règlements fédéraux.

Le Canada fournira à l'entrepreneur les preuves d'exportation qui peuvent être demandées par les autorités fiscales. Si le Canada omettait de le faire, et qu'en conséquence l'entrepreneur doit payer la taxe fédérale d'accise, le Canada remboursera l'entrepreneur si l'entrepreneur prend les mesures que le Canada peut exiger pour recouvrer tout paiement effectué par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit rembourser au Canada tout montant ainsi recouvré.

6.6.5 Paiement électronique de factures - contrat

- A. L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

[À préciser dans le contrat subséquent]

- (i) Carte d'achat Visa;
- (ii) Carte d'achat MasterCard;
- (iii) Dépôt direct (national et international);
- (iv) Échange de données informatisées (EDI);
- (v) Virement télégraphique (international seulement); et(ou)
- (vi) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).

6.7 Instructions relatives à la facturation

- A. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- B. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - (i) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement :



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale (QGDN)
Ministère de la Défense nationale (MDN)
101 Colonel By Drive
Ottawa, Ontario K1A 0K2
c/o: [à préciser dans le contrat subséquent]
attn: [à préciser dans le contrat subséquent]

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

- A. À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Attestations - contrat

- A. Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

- A. Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario [ou à préciser dans le contrat subséquent] et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

- A. En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste :
- (i) les articles de la convention;
 - (ii) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
 - (iii) l'Annexe A, Besoin;
 - (iv) l'Annexe B, Base de paiement;
 - (iv) l'Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
 - (v) la soumission de l'entrepreneur datée du [à préciser dans le contrat subséquent], clarifiée le [à préciser dans le contrat subséquent], et modifiée le [à préciser dans le contrat subséquent].



6.11 Contrat de défense

- A. Le contrat est un contrat de défense au sens de la [Loi sur la production de défense](#), L.R.C. 1985, ch. D-1 (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/d-1/>), et est régi par cette loi.
- B. Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés, appartient au Canada, libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté ou servitude. Le Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la [Loi sur la production de défense](#).

6.12 Règlements concernant les emplacements du gouvernement

L'entrepreneur doit se conformer à tous les ordres ou autres règlements, instructions et directives en vigueur à l'emplacement où les travaux sont exécutés.

6.13 Marchandise excédentaires

La quantité de marchandise que l'entrepreneur doit livrer est spécifiée dans le contrat. L'entrepreneur demeure responsable des marchandises excédentaires livrées, peu importe si ces marchandises ont été livrées volontairement ou suite à une erreur de la part de l'entrepreneur. Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour la livraison de marchandises excédentaires, et il ne retournera pas lesdites marchandises à l'entrepreneur, sauf si ce dernier accepte de payer tous les coûts liés à leur retour, y compris, sans toutefois s'y limiter, les coûts administratifs, d'expédition et de manutention. Le Canada se réserve le droit de déduire ces coûts de toute facture présentée par l'entrepreneur.

6.14 Livraison et déchargement

Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.

Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.

À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être placé à proximité de l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique.

6.15 Matériaux d'emballage en bois

Tous les matériaux d'emballage en bois utilisés dans l'expédition doivent satisfaire aux exigences de la [Norme internationale pour les mesures phytosanitaires \(NIMP\) no 15 - Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international \(NIMP 15\)](#).

Pour de plus amples informations sur les programmes canadiens d'importation et d'exportation, consulter les directives ci-dessous de l'Agence canadienne d'inspection des aliments :

D-98-08 - [Exigences relatives à l'entrée au Canada des matériaux d'emballage en bois produits dans toute région du monde autre que la zone continentale des États-Unis](#)



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

D-13-01 – [Programme canadien de certification des produits de bois traités à la chaleur \(Programme TC\)](#)

Une (1) des deux (2) options suivantes sera insérée dans le contrat subséquent, selon le cas :

Option 1: **A2000C** (2006-06-16) lorsque le contrat sera conclu avec un fournisseur canadien; ou

6.16 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

- A. L'entrepreneur doit se conformer aux exigences canadiennes en matière d'immigration relatives aux ressortissants étrangers qui doivent séjourner temporairement au Canada pour exécuter le contrat. Si l'entrepreneur souhaite embaucher un ressortissant étranger pour travailler au Canada, pour exécuter le contrat, il devrait communiquer immédiatement avec le bureau régional de Service Canada le plus près, pour obtenir des renseignements sur les exigences de Citoyenneté et Immigration Canada en ce qui concerne la délivrance d'un permis de travail temporaire à un ressortissant étranger. L'entrepreneur doit acquitter tous les frais occasionnés par suite de la non-conformité aux exigences en matière d'immigration.

Option 2: **A2001C** (2006-06-16) lorsque le contrat sera conclu avec un fournisseur établi à l'étranger.

6.16 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

- A. L'entrepreneur doit se conformer aux exigences canadiennes en matière d'immigration relatives aux ressortissants étrangers qui doivent séjourner temporairement au Canada pour exécuter le contrat. Si l'entrepreneur souhaite embaucher un ressortissant étranger pour travailler au Canada, pour exécuter le contrat, il devrait communiquer immédiatement avec l'ambassade, le consulat ou le haut-commissariat du Canada le plus rapproché dans son pays, pour obtenir des instructions et de l'information sur les exigences de Citoyenneté et Immigration Canada et tous les documents nécessaires. L'entrepreneur doit s'assurer que les ressortissants étrangers reçoivent tous les documents, instructions et autorisations nécessaires avant d'exécuter des travaux dans le cadre du contrat au Canada. L'entrepreneur doit acquitter tous les frais occasionnés par suite de la non-conformité aux exigences en matière d'immigration.

6.17 Assurances

- A. L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.



ANNEXE A - BESOIN

1. PORTÉE

1.1 Introduction

Le présent document expose le besoin lié à un stérilisateur à vapeur automatique fermé (autoclave) doté d'un générateur de vapeur intégré, des Forces armées canadiennes (FAC), que le Groupe des services de santé des Forces canadiennes (Gp Svc S FC) cherche à combler. Le stérilisateur sera utilisé pour inactiver les microorganismes et leurs spores sur les instruments médicaux.

1.2 Objet

Le Gp Svc S FC doit se procurer un (1) stérilisateur à vapeur automatique fermé. Il cherche aussi à obtenir des « services d'installation du stérilisateur », de « formation des opérateurs du stérilisateur » et de « formation sur le soutien technique du stérilisateur ».

2.0 DOCUMENTS APPLICABLES

2.1 Normes

Le stérilisateur à vapeur automatique fermé doit :

2.1.1 Comporter une certification de conformité aux normes de sécurité canadiennes (CSA) ou l'équivalent (une preuve de certification ou d'équivalence doit accompagner la présentation de la soumission (www.csagroup.org/global/en/about-csa-group/certification-marks-labels)). L'équivalence doit être reconnue par le [Conseil canadien des normes](#) (CCN).

2.1.2 Comporter une homologation d'instrument médical en vigueur de Santé Canada, et une preuve de l'homologation doit accompagner la présentation de la soumission. Le Gp Svc S FC se réserve le droit de confirmer la validité de l'homologation de l'instrument en consultant la [Liste des instruments médicaux homologués en vigueur](#) sur le site Web de Santé Canada.

2.1.3 Être conforme au *Boiler and Pressure Vessel Code* de l'American Society of Mechanical Engineers (ASME) visant les réservoirs sous pression, et une preuve de conformité doit accompagner la présentation de la soumission.

2.1.4 Être conforme à la norme CSA/ANSI AAMI-ST8 relative au niveau garanti de stérilité, et une preuve de conformité doit accompagner la présentation de la soumission.

3. BESOIN

3.1 Produit – Stérilisateur à vapeur automatique fermé

Besoin de base : un (1) stérilisateur à vapeur automatique fermé, doté d'un générateur de vapeur intégré, y compris les services d'installation, la formation des opérateurs sur place et la formation sur le soutien technique sur place.

3.2 Services – Formation

3.2.1 Séance de formation des opérateurs du stérilisateur



L'entrepreneur doit fournir, au minimum, un (1) cours de formation pratique d'un (1) jour au personnel des Services de santé des Forces canadiennes. À tout le moins, le cours de formation doit fournir au personnel les connaissances nécessaires pour utiliser le stérilisateur automatique à vapeur fermé, naviguer dans les différents menus, systèmes et sous-systèmes, y compris les activités de dépannage de base et de soutien par les opérateurs. À la fin de la formation, le personnel doit être à l'aise d'utiliser le stérilisateur à vapeur automatique fermé.

a) Formation des opérateurs du stérilisateur – l'entrepreneur doit offrir une (1) séance de formation aux opérateurs comme suit :

i. Séance – Formation offerte à environ quatre (4) opérateurs

ii. Échéancier – La formation doit être donnée dans les quatorze (14) jours civils suivant l'installation.

iii. Lieu – La formation doit avoir lieu à l'endroit précisé à l'annexe 2.

iv. Langue – La formation doit être offerte en anglais.

v. Tout compris – Tous les frais de l'entrepreneur liés à la prestation de la formation des opérateurs (y compris les manuels de formation, les documents de référence, la documentation, les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement) doivent être compris dans le prix proposé du stérilisateur à vapeur automatique fermé. Le gouvernement du Canada assumera tous les frais de subsistance associés à la participation de ses opérateurs à la formation.

3.2.2 Formation sur le soutien technique du stérilisateur

a) Formation sur le soutien technique du stérilisateur – Étendue et niveau de formation :

L'entrepreneur doit fournir, au minimum, un (1) cours de formation pratique de deux (1) jours aux technologues en génie biomédical des Services de santé des Forces canadiennes. À tout le moins, le cours de formation doit fournir au personnel les connaissances nécessaires pour utiliser le stérilisateur automatique à vapeur fermé, naviguer efficacement dans les différents menus, y compris les menus de soutien, les systèmes et les sous-systèmes. Le cours doit comprendre une formation détaillée sur la façon de réparer, d'étalonner et de dépanner le stérilisateur à vapeur automatique fermé. À la fin de la formation, le personnel doit être à l'aise de diagnostiquer, de réparer et d'utiliser le stérilisateur automatique à vapeur fermé.

b) Formation sur le soutien technique du stérilisateur – Formation comprise avec le stérilisateur : l'entrepreneur doit offrir une (1) séance de formation sur le soutien technique comme suit :

i. Séance – La formation sur le soutien technique sera offerte à un groupe comptant de quatre (4) à six (6) technologues en génie biomédical.

ii. Échéancier – La formation doit être donnée dans les soixante (60) jours civils suivant la demande, à la date et à l'heure convenues entre le représentant de l'entrepreneur et le responsable technique.

iii. Lieu – La formation doit avoir lieu à l'endroit précisé à l'annexe 2.

iv. Langue – La formation doit être offerte en anglais.



v. Tout compris – Tous les frais de l'entrepreneur liés à la formation technique (y compris les manuels de formation, les documents de référence, la documentation, les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement) doivent être compris le prix de la formation sur le soutien technique du stérilisateur. Le gouvernement du Canada assumera tous les frais de subsistance associés à la participation de ses technologues en génie biomédical à la formation.

vi. Licence : L'entrepreneur accorde une licence perpétuelle et irrévocable pour utiliser, reproduire et traduire les manuels, le matériel et les documents de formation et de référence.

vii. Documentation : Le premier jour du cours de formation, l'entrepreneur doit fournir à chaque participant un (1) exemplaire imprimé de chaque manuel technique et de soutien comprenant des schémas détaillés et une liste des pièces de rechange. Les documents doivent être fournis en anglais.

4. Documents de référence et manuels

4.1 Sont compris : les manuels de formation, les manuels de soutien technique comprenant des schémas détaillés et une liste des pièces, les documents de référence et la documentation. Un exemplaire imprimé du guide de l'opérateur est obligatoire; un guide de soutien et d'entretien en format électronique (PDF) est préféré.

4.2 Licence : L'entrepreneur accorde une licence perpétuelle et irrévocable pour utiliser, reproduire et traduire les manuels de formation et techniques, les documents de référence, le matériel et la documentation.

5. Installation

Il incombera au Gp Svc S FC de fournir les installations d'électricité et de plomberie brutes dans l'immeuble. L'entrepreneur sera responsable de relier le stérilisateur à vapeur automatique fermé aux raccords d'eau, d'électricité et de drainage fournis par le Gp Svc S FC.

5.1 Dans les trente (30) jours civils suivant l'attribution du marché, l'entrepreneur doit fournir au responsable technique des instructions d'installation détaillées comprenant, au minimum, les exigences en matière de raccordement de l'eau, d'alimentation et de drainage et l'encombrement.

5.2 Une fois que le responsable technique a confirmé que les travaux d'électricité et de plomberie ont été exécutés conformément à la documentation fournie par l'entrepreneur, ce dernier doit livrer et commencer l'installation du stérilisateur à vapeur automatique fermé dans les 15 jours civils suivants. L'installation doit être effectuée dans les 30 jours civils de la livraison.

5.3 Au moment de la livraison au 1^{er} Hôpital de campagne du Canada (1 H Camp C), le Gp Svc S FC entreposera le stérilisateur à vapeur automatique fermé à un endroit sûr dans l'immeuble jusqu'à l'arrivée de l'entrepreneur pour l'installation.

5.4 L'entrepreneur est responsable de déplacer le stérilisateur à vapeur automatique fermé de l'endroit sûr jusqu'à la salle de stérilisation centrale, située au secteur de l'unité du 1 H Camp C.

5.5 L'entrepreneur est responsable du déballage, de l'assemblage et du nivellement du stérilisateur à vapeur automatique fermé ainsi que de l'enlèvement des débris.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

5.6 L'entrepreneur est responsable de relier le stérilisateur à vapeur automatique fermé à l'ensemble des raccordements électriques et de plomberie et des sources fournies.

5.7 L'entrepreneur est responsable du démarrage, de l'étalonnage et de la certification du stérilisateur à vapeur automatique fermé.



Stérilisateur à vapeur automatique fermé

APPENDICE 1 DE L'ANNEXE A – BESOINS

DESCRIPTION ET SPÉCIFICATIONS

OBLIGATOIRE

Le stérilisateur doit posséder les capacités suivantes :

1. Caractéristiques générales

- 1.1 Le modèle de stérilisateur à vapeur à gravité/sous vide doit être compatible avec les cycles emballés et non emballés
- 1.2 Panneau de commande numérique facile d'accès sur le devant de l'unité;
- 1.3 Imprimante thermique facile d'accès sur le devant de l'unité;
- 1.4 Générateur de vapeur électrique en acier inoxydable ou ordinaire comme source de chaleur (situé sous l'enceinte);
- 1.5 Purge sous pression automatique du générateur de vapeur.

2. Interface contrôleur-opérateur

- 2.1 Paramètres de température contrôlée à microprocesseur avec au moins 8 Mo de mémoire vive;
- 2.2 Le panneau de commande comprend, au minimum, un panneau d'interface opérateur, une imprimante thermique, des manomètres de l'enceinte et de l'enveloppe (manomètres mécaniques préférés, mais numériques acceptables), des indicateurs d'état et un interrupteur de commande marche-arrêt.
- 2.3 Interface informatique : port série ou USB;
- 2.4 Interface utilisateur graphique tactile avec résolution minimale de 320 x 240 et comprenant un économiseur d'écran;
- 2.5 Interface utilisateur graphique pouvant afficher simultanément, au minimum, les paramètres prédéfinis de cycle, les paramètres en temps réel et les paramètres de messages d'alarme;
- 2.6 Bouton ou interrupteur de verrouillage (étanchéité) et de déverrouillage de porte;
- 2.7 Retour opérateur visuel et sonore indiquant les sélections et alarmes de paramètres et de cycles;
- 2.8 Affichages de température et de pression exprimés en unités métriques et impériales;
- 2.9 La température et la pression doivent être réglées automatiquement sans ajustement manuel de la vapeur ou des robinets d'eau.



2.10 Commande de sécurité de niveau de service (codes d'accès) pour le réglage et l'étalonnage. L'entrepreneur doit fournir au Gp Svc S FC tous les codes d'accès.

2.11 Au moins six (6) cycles de gravité prédéfinis programmables et six (6) cycles sous vide prédéfinis programmables;

2.12 Capacité de programmer des heures de démarrage et d'arrêt automatiques du stérilisateur;

2.13 Capacité d'ajuster tous les paramètres de fonctionnement.

3. Spécifications de rendement

3.1 La température réglée au moyen du capteur de l'enceinte ne doit pas dépasser de 0,5 °C le point de consigne.

3.2 La température de l'eau de sortie doit être réglée à moins de 60 °C.

4. Spécifications de fabrication du stérilisateur

4.1 Taille de l'enceinte : 66 cm (+/-10 cm de tolérance) de largeur x 92 cm (+/-10 cm de tolérance) de hauteur x 127 cm (+/-15 cm de tolérance) de profondeur;

4.2 Enceinte en acier inoxydable de nuance 316L

4.3 Porte isolée, construite en acier inoxydable de nuance 316L;

4.4 Garniture d'étanchéité continue de porte à base de silicone durable ou de caoutchouc durable;

4.5 Joint de porte activé à la vapeur ou à l'air;

4.6 L'ensemble de corps doit être isolé thermiquement avec isolant en fibre de verre.

4.7 Incorporer un déflecteur en acier inoxydable pour protéger l'ouverture de l'alimentation en vapeur à l'intérieur de l'enceinte;

4.8 Capacité d'ajuster la disposition des rayonnages avec supports et tablettes individuels.

5. Générateur de vapeur

5.1 Incorporer un robinet de remplissage automatique garantissant un niveau d'eau correct en tout temps;

5.2 L'interrupteur de commande marche-arrêt du stérilisateur contrôle l'alimentation du générateur de vapeur;

5.3 Générer et maintenir automatiquement l'alimentation en vapeur de 40 lb/po² au minimum;

5.4 Inclure une commande de pression ajustable et une commande à maximum;

5.5 Inclure un interrupteur de basse pression réglable;



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

- 5.6 Inclure un clapet de décharge de pression ASME 100 lb/po²;
- 5.7 Inclure un dispositif d'interruption en cas de niveau d'eau élevé pour empêcher l'eau de pénétrer dans l'enceinte du stérilisateur;
- 5.8 Durant la purge, le condensat chaud doit s'écouler dans un tuyau réfrigéré à l'eau froide.

6. Dispositifs de sécurité

- 6.1 Clapet de décharge pour ne pas excéder la pression nominale à l'intérieur du réservoir;
- 6.2 Incorporer un cycle de détection de fuites à vide : sert à tester l'intégrité à vide du stérilisateur;
- 6.3 Incorporer un cycle de détection de fuites d'air : effectuer un test Bowie-Dick pour détecter les fuites d'air et évaluer la capacité d'élimination de l'air du stérilisateur.
- 6.4 Inclure un dispositif de verrouillage pour empêcher qu'un cycle commence à moins que la porte soit entièrement fermée et scellée;
- 6.5 Inclure un mécanisme de verrouillage de porte automatique; mécanisme automatique préféré, mais un mécanisme manuel est acceptable;
- 6.6 Capacité de suspendre un cycle si le processus de stérilisation est interrompu.

7. Accessoires (à inclure avec le stérilisateur)

- 7.1 Chariot de chargement compatible avec le stérilisateur fourni, construit en acier inoxydable de nuance 316L;
- 7.2 Le chariot de chargement doit compter au moins trois (3) tablettes ajustables en acier inoxydable compatibles avec le chariot.
- 7.3 Inclure une interface d'ancrage à l'avant du stérilisateur pour raccorder le chariot de transfert durant le chargement et le déchargement du stérilisateur;
- 7.4 Le chariot de transfert doit être compatible avec le stérilisateur fourni, construit en acier inoxydable soudé avec quatre (4) roulettes pivotantes; les roulettes arrière doivent comprendre un mécanisme de verrouillage;
- 7.5 Garantie minimale d'un an (y compris les frais de main-d'œuvre) pour toutes les pièces, les matériaux et la qualité d'exécution;
- 7.6 Garantie minimale de 10 ans contre la défaillance structurale de l'enceinte (réservoir sous pression).



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Stérilisateur à vapeur automatique fermé

APPENDICE 2 DE L'ANNEXE A – BESOINS

CALENDRIER DE LIVRAISON

BESOIN				
N°	Description de l'article	Qté	Livraison de biens ou services	(Langue)
1	3.1 Unité de stérilisateur à vapeur automatique fermé	1	Base des Forces canadiennes (BFC) Petawawa, Petawawa (Ontario) K8H 2X3	
2	3.2.1 Séance de formation des opérateurs du stérilisateur comprise avec chaque unité (dans les 14 jours civils suivant l'installation)	1	BFC Petawawa, Petawawa (Ontario) K8H 2X3	(Anglais)

FORMATION TECHNIQUE				
N°	Description de l'article	Qté	Livraison de biens ou services	(Langue)
3	3.2.2 Séance de formation sur le soutien technique du stérilisateur	1	Base des Forces canadiennes (BFC) Petawawa, Petawawa (Ontario) K8H 2X3	(Anglais)



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

1. Les prix fermes indiqués ci-dessous doivent comprendre le prix total pour les marchandises, la livraison, la mise en place des formations, (y compris les manuels de formation, les manuels d'entretien technique accompagnés de schémas détaillés et de la liste des pièces, le matériel de référence, la documentation, les frais de cours ainsi que les frais de déplacement et de séjour) décrits dans l'annexe A – Besoins.
2. Les prix et les coûts doivent être présentés en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les frais de transport, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Numéro de l'étape	Description	Prix	HST	Prix Total
1.	Un (1) Stérilisateur à vapeur automatique fermé, les services d'installation et la séance de formation des opérateurs	\$	\$	\$
2.	Formation sur le soutien technique	\$	\$	\$
Total		\$	\$	\$



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

ANNEXE C - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

NOV 09 2017



Government of Canada

Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W6369-17-A016
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine		Department of National Defence	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction CMP
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance N/A		3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant N/A	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail The Canadian Armed Forces, through the Canadian Forces Health Services Group, has a requirement for an enclosed automatic steam sterilizer with integrated steam generator			
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
5. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis			
5. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
5. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No Non	<input checked="" type="checkbox"/> Yes Oui
5. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès			
Canada	NATO / OTAN	Foreign / Étranger	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion			
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	
Not releasable À ne pas diffuser			
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	
7. c) Level of Information / Niveau d'information			
PROTECTED A PROTÉGÉ A	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ	PROTECTED A PROTÉGÉ A	
PROTECTED B PROTÉGÉ B	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	PROTECTED B PROTÉGÉ B	
PROTECTED C PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	PROTECTED C PROTÉGÉ C	
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	NATO SECRET NATO SECRET	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	
SECRET SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	SECRET SECRET	
TOP SECRET TRÈS SECRET		TOP SECRET TRÈS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED
--





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W6369-17-A016
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
If Yes, Indicate the level of sensitivity.
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité: No Yes / Non Oui

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No Yes / Non Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel:
Document Number / Numéro du document:

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments / Commentaires spéciaux: _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No Yes / Non Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No Yes / Non Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes / Non Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No Yes / Non Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No Yes / Non Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes / Non Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No Yes / Non Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
W6369-17-A016
Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
											A	B	C			
Information / Assets Renseignements / Biens																
Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

[Page 4 du LVERS à préciser dans le contrat subséquent]